
Chambre des Représentants.

SESSION DE 1877-1878.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je suis heureux de me trouver au milieu des Représentants de la Nation, et de pouvoir les remercier en son nom des utiles travaux accomplis dans le cours des dernières sessions.

La Belgique, fidèle à son rôle pacifique, continue d'entretenir les relations les plus amicales avec toutes les Puissances.

Le recensement du 31 décembre 1876 a constaté, pour la dernière période décennale, un accroissement de population de 508,000 âmes; aucune des périodes antérieures n'a présenté une augmentation aussi forte : conformément aux lois, le nombre des membres des deux Chambres doit être augmenté de cinq Sénateurs et de dix Représentants : il y a lieu de mettre aussi la représentation provinciale et communale en rapport avec la population réelle. Des propositions en ce sens vous seront faites dès le début de la session.

La loi sur le secret du vote et sur les fraudes électorales, adoptée dans votre dernière session, donne à la sincérité de notre régime électif des garanties nouvelles et qui, je n'en doute pas, seront efficaces. Vous aurez à discuter des projets de lois qui en forment le complément. Il reste, en effet, à généraliser, en l'appropriant dans la mesure du possible aux élections provinciales et communales, le mode de votation décrété pour les seules élections législatives, et à rétablir l'unité de la législation électorale par la révision du Code de 1872.

L'instruction publique à tous les degrés est dans une situation prospère : le Gouvernement ne néglige rien pour y donner une vive impulsion.

La loi du 20 mai 1876 sur l'enseignement supérieur fonctionne régulièrement

et sans difficultés ; une liberté plus large, source d'une plus active émulation sera féconde et relèvera le niveau des hautes études. Un projet de loi accordant, l'éméritat aux professeurs des universités de l'État vous est soumis. Les traitements du personnel enseignant sont régularisés et améliorés ; la loi du 16 mai 1876 a complètement garanti l'avenir des instituteurs ou professeurs et de leurs veuves et orphelins. Le crédit de vingt millions alloué en 1873 pour perfectionner les installations matérielles des écoles primaires est à peu près absorbé. La dotation de cette partie de l'enseignement public a été successivement augmentée. La gymnastique et le dessin ont pris rang parmi les matières du programme des écoles primaires. Enfin, grâce aux efforts de tous, chaque année nous pouvons constater, par la réduction du nombre des illettrés, les conquêtes faites sur l'ignorance.

Les intérêts de l'agriculture sont l'objet de la constante sollicitude de Mon Gouvernement. Bien que la récolte de cette année n'ait pas réalisé entièrement les espérances de nos cultivateurs, la situation, au point de vue de l'alimentation publique, est très-satisfaisante. Des mesures énergiques ont préservé le pays de l'invasion de l'épizootie qui, dans d'autres contrées, cause tant de pertes à l'agriculture. Toutefois notre législation doit être complétée et renforcée. Si le Code rural ne peut être promptement adopté, il est utile et opportun d'en décréter une partie comme loi spéciale.

La plupart de nos industries subissent encore l'influence de la crise générale qui, depuis trop longtemps, a ralenti partout le travail ou l'a rendu peu rémunérateur : néanmoins, le mouvement de notre commerce avec l'étranger, considéré dans son ensemble, n'a pas sensiblement fléchi, et l'activité de nos ports n'a pas cessé de s'accroître. L'énergie de nos industriels et de nos commerçants, le bon esprit de nos populations et, dans une juste mesure, les efforts des pouvoirs publics, ont aidé à lutter contre les difficultés nées de cette crise si longue, mais qui, je l'espère, touche à son terme. Sans se laisser décourager par le malaise qui affecte plusieurs branches du travail national, l'industrie belge se prépare activement à prendre une part digne d'elle à l'Exposition de Paris. Elle y puisera, sans doute, de précieux enseignements pour approprier ses produits aux besoins et aux goûts d'autres peuples et pour se créer ainsi des relations plus étendues.

Nos artistes soutiennent la grande et solide réputation de l'école flamande ; comme nos industriels, ils auront à cœur de conserver dans ce concours universel le rang élevé qu'ils ont su conquérir.

La construction du Palais des beaux-arts et du Conservatoire de musique, l'agrandissement des Musées, les richesses ajoutées à leurs collections, l'installation des Académies dans leur Palais nouveau, tous ces actes témoignent du vif intérêt que les Chambres et le Gouvernement portent au progrès des lettres, des arts et des sciences.

La garde civique et l'armée continuent de répondre à la confiance du pays par leur patriotique dévouement.

J'espère que, pendant cette session, vous pourrez délibérer sur le projet de loi relatif à l'organisation de la garde civique.

Mon Gouvernement vous proposera d'affecter les produits de la vente de terrains du domaine militaire à la construction de deux forts sur la rive gauche des Nèthes, afin de mieux assurer la défense éloignée de notre grande position stratégique.

L'organisation militaire votée en 1873 et les perfectionnements introduits dans d'autres pays nous imposent la nécessité de donner un complément à notre artillerie. Des crédits vous seront demandés à cette fin.

Malgré des circonstances peu favorables, les produits des diverses sources du revenu public, à l'exception des chemins de fer, réaliseront les prévisions qui ont été formées.

La grande œuvre des travaux d'utilité générale a été poursuivie avec plus d'activité que jamais; depuis six ans, plus de 350 millions y ont été consacrés et, néanmoins, la puissance du crédit public a grandi et s'est consolidée.

Les nouvelles installations maritimes, qui feront de la rade d'Anvers l'une des plus belles et des meilleures de l'Europe, sont adjugées et l'exécution en est commencée.

Les dépenses considérables faites pour améliorer le régime de la Meuse seront bientôt mises entièrement à fruit. Ce beau fleuve sera rendu uniformément navigable dans toute l'étendue de son cours sur notre territoire et, grâce aux ouvrages en voie de rapide achèvement sur la Meuse française, nos industries verront s'ouvrir pour elles de nouveaux débouchés.

Le réseau de nos voies ferrées s'étend d'année en année.

L'exécution d'un grand nombre de lignes concédées, la plupart depuis 1870, était différée et mise en péril à cause de regrettables sinistres financiers. Les mesures que vous avez adoptées, et notamment la convention du 1^{er} juin 1877 conclue avec la Société de Construction, tout en réservant à l'Etat de justes compensations, ont remédié à cette situation fâcheuse et sauvé, en même temps, autant qu'il était possible, de nombreux intérêts privés gravement compromis.

Une commission spéciale étudie les simplifications et les améliorations qui peuvent utilement être introduites dans les tarifs des chemins de fer. Ces questions si importantes dans l'ordre des intérêts industriels et commerciaux, préoccupent aussi d'autres Gouvernements. Il serait fort désirable de voir établir, pour faciliter les rapports internationaux, certaines règles uniformes. Amie de tous les progrès réels, la Belgique s'associera aux tentatives qui seront faites pour accomplir une telle réforme.

Une nouvelle loi organique des postes vous sera présentée; elle aura pour objet non-seulement de codifier la législation en vigueur, mais aussi de mettre notre régime postal à l'intérieur en harmonie avec les principes admis par l'Union des postes, qui régit aujourd'hui presque toutes les contrées du monde.

Le service de l'encaissement des effets de commerce par l'administration des postes a été organisé et développé successivement selon les prévisions de la loi.

Ses débuts sont très-satisfaisants : le chiffre total de la valeur des effets encaissés pendant la première année atteindra au moins 55 millions.

Je recommande à votre sérieux examen, parmi les projets dont vous êtes déjà saisis, la révision de notre législation maritime, la loi qui réglera la responsabilité en matière de transports, et celle qui a pour but d'assurer à la propriété des titres au porteur, devenus aujourd'hui la représentation d'une si notable partie de la fortune publique, une protection plus efficace et une plus grande sécurité.

L'examen des projets légués par les sessions antérieures et des propositions annoncées remplira utilement une session dont la durée est limitée par l'expiration de la moitié des mandats parlementaires. Votre bienveillant concours, j'en suis convaincu, ne fera pas défaut à Mon Gouvernement pour l'adoption de toutes les mesures que les intérêts du pays réclament.

Lorsque s'agitent des questions qui divisent les esprits, n'oublions jamais les sentiments, les principes et les idées communes qui les unissent : l'amour de notre autonomie nationale, l'attachement sincère, profond et inaltérable à toutes nos libertés constitutionnelles, la ferme volonté de tous de les maintenir intactes.

Ces sentiments et ces aspirations unanimes ont été notre force aux jours d'épreuve dans le passé ; ils sont aussi le gage de notre avenir.

Dans trois ans, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de notre existence nationale indépendante, libre et heureuse : nous pourrons alors, avec une légitime fierté, remémorer les grandes choses accomplies dans le cours de ce demi-siècle de paix et de progrès et, comme aujourd'hui, nous remercierons Dieu d'avoir toujours protégé notre chère patrie.



ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

Les acclamations dont un peuple loyal a salué le passage de Votre Majesté, montrent combien sont étroits et solides les liens qui unissent le Trône et la nationalité.

Plus les années s'accumulent, plus ces liens se fortifient et se resserrent.

La Belgique pacifique et neutre se félicite des relations amicales que le Gouvernement du Roi continue d'entretenir avec toutes les Puissances.

L'accroissement de population que le recensement du 31 décembre 1876 a constaté, amènera l'augmentation du nombre des Sénateurs et des Représentants. La représentation provinciale et communale devra aussi être mise en rapport avec la population réelle du royaume.

Le secret du vote et la sincérité des opérations électorales comptent parmi les nécessités les plus essentielles du régime électif. La loi du 9 juillet dernier a introduit, à ce double point de vue, des garanties nouvelles qu'il reste à généraliser en appropriant, dans la mesure du possible, le nouveau mode de votation aux élections provinciales et communales.

L'instruction publique à tous les degrés se perfectionne de jour en jour, grâce à l'impulsion et à la sollicitude de l'État.

La loi du 20 mai 1876 sur l'enseignement supérieur a consacré, au profit des hautes études, une indépendance qui, nous l'espérons, doit en élever le niveau.

Les demandes de crédits pour l'enseignement primaire ont toujours reçu de la Chambre un accueil sympathique ; il en sera dans l'avenir comme par le passé. C'est à l'enseignement primaire, en effet, que sont dues ces conquêtes sur l'ignorance dont la Belgique se montre fière à juste titre.

L'agriculture, l'industrie et le commerce, sources de la prospérité matérielle, en donnent aussi la mesure. Bien que la récolte de l'année n'ait pas répondu à toutes les espérances des cultivateurs, bien que le monde industriel traverse une période de souffrances, le mouvement commercial de la Belgique remonte au niveau de ce qu'il était dans les années les plus prospères.

Il poursuivra sa marche ascendante, sous l'énergique impulsion de nos populations laborieuses secondées par les pouvoirs publics.

Le complément de nos chemins de fer, la transformation du port d'Anvers, aujourd'hui déjà l'un des premiers de l'Europe, l'amélioration de nos deux fleuves, l'Escaut et la Meuse, procureront au commerce des instruments de progrès dont il saura largement profiter.

Il en sera de même du canal maritime de Gand à Terneuzen dont le prompt et complet achèvement est l'objet de si légitimes espérances.

La réalisation de la plupart des prévisions financières du Gouvernement permet de poursuivre l'exécution de ces grands travaux ; la Chambre se félicite d'en recevoir l'assurance.

Les arts, les lettres et les sciences sont l'objet de la constante sollicitude du Gouvernement et des Chambres. Le Palais des Beaux-Arts, celui des Académies, le Conservatoire de musique, les Musées agrandis en sont d'irrécusables témoignages.

L'Exposition universelle de Paris sera pour nos artistes, comme pour nos industriels, à la fois une école utile et une arène où ils rivaliseront avec leurs émules des autres nations. Les œuvres qu'y enverront les Belges étendront encore, nous en sommes persuadés, la renommée artistique et industrielle du pays.

La nation a confiance dans le patriotisme de la garde civique et de l'armée.

Les projets annoncés dans le but de mieux assurer la défense éloignée d'Anvers et de donner un complément à notre artillerie seront examinés par la Chambre avec l'attention qu'elle se fait un devoir d'apporter à tout ce qui intéresse la sécurité du pays.

Les tarifs et les règlements des transports par chemin de fer acquièrent de

jour en jour plus d'importance. Le Gouvernement a chargé une commission spéciale d'étudier les améliorations qui peuvent y être introduites.

Il serait désirable que les nations qui ont conclu l'Union des postes et des télégraphes s'entendissent pour soumettre les transports par chemin de fer à certaines règles uniformes, au grand avantage des rapports internationaux. La Belgique, qui a pris sur le continent l'initiative des chemins de fer, s'honorerait en prenant cette nouvelle initiative.

L'enceaissement des effets de commerce par la poste répond à un besoin réel ; la grande extension que ce service a prise dès le début le démontre.

La Chambre est saisie de nombreux projets de loi. Elle s'attachera à discuter de préférence ceux qui répondent aux nécessités les plus urgentes ; le projet de loi destiné à améliorer l'organisation de la garde civique est de ce nombre.

La durée de la session est limitée par les élections législatives de 1878 ; les projets légués par les sessions antérieures et les propositions annoncées permettront de la remplir utilement. Le Gouvernement du Roi peut compter sur le concours de la Chambre pour l'adoption de toutes les mesures que les intérêts du pays réclament.

La Belgique est un pays de liberté. Rien n'y est comprimé ; tout s'y fait et s'y montre au grand jour. Des divisions s'y produisent sans doute ; elles ont pu parfois alarmer notre patriotisme. Mais sous la surface agitée, règnent des principes et des sentiments communs ; ces idées, ces aspirations qui nous unissent au lieu de nous diviser sont notre force en même temps que notre honneur.

L'amour de la patrie, la fidélité à la Dynastie royale, l'attachement sincère, profond, inaltérable à nos libertés et à nos institutions constitutionnelles, la volonté de les maintenir intactes, voilà des sentiments qui animent la Belgique entière. C'est en eux que notre patriotisme se renouvelle et se retrempe sans cesse.

Dans un prochain avenir le pays célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Il pourra se recueillir alors et se rémemorer les grandes choses du passé. En jetant un regard en arrière sur les périls vaincus, les épreuves surmontées, les progrès accomplis, pendant une paix qui comptera parmi les plus longues de l'histoire, la Belgique éprouvera une légitime fierté, et ne demandera à la divine Providence que de lui continuer sa protection.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je suis profondément touché des sentiments affectueux que la Chambre des Représentants m'exprime par votre organe : je vous prie de la remercier en Mon Nom.

C'est un bonheur pour moi de constater l'attachement de la Nation tout entière à nos institutions constitutionnelles et à ces larges libertés qui, pratiquées loyalement et avec sagesse, sont à la fois l'appui du Trône et la garantie de l'ordre.

Je ne doute pas, Messieurs, que, grâce à l'union des pouvoirs publics, votre session sera féconde pour le bien du pays. Le patriotisme dont la Chambre des Représentants a toujours été animée m'en est un sûr garant.
